

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 14 août 2023 à compter de 19 h 00 :

Maire	Pierre Gagné
Messieurs les conseillers	Ghislain Collin Marc-André Routhier Réjean Desjardins
Étaient absents	Joanie Thibault Josée Gougeon

Siège numéro 6 vacant

La greffière-trésorière adjointe, Handie Ladouceur, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 17

VALIDATION DU QUORUM

Trois membres du conseil municipal étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 02.

2023-08-3323 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé.

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 1.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023.
- 1.2 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 juillet 2023.

2. TRÉSORERIE

- 2.1 Comptes à payer de l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2023.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 3.1 Rectification de la résolution numéro 23-07-3316.
- 3.2 Autorisation de signature et accès aux dossiers de la CNESST.
- 3.3 Autorisation de signature auprès de certains services de la Municipalité.
- 3.4 Autorisation de signature auprès du service « Clic Sécour » de Revenu Québec.

4. RESSOURCES HUMAINES

5. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. URBANISME

- 6.1 Demande à la toponymie : nomination du chemin du Grand Pic et du chemin Émilie Morin.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

8. CORRESPONDANCE

9. POINT D'INFORMATION

9.1 Élection partielle et date de scrutin : La nouvelle direction a demandé le report de la date d'échéance.

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2023-08-3324 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'accepter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2023.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Aucun suivi

2023-08-3325 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'accepter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 juillet 2023.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

Aucun suivi

TRÉSORERIE

2023-08-3326 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023</u>		
Solde au 30 juin 2023	636 657,20 \$	

Dépôts taxes municipales	274 297,34 \$	
Dépôts autres revenus	4 326,68 \$	
<i>Correction paiement taxes</i>	-766,97 \$	
Intérêts	2 862,35 \$	
Total des revenus	280 719,40 \$	
Liquidités	692 440,31 \$	
Intérêt sur liquidités	1 705,49 \$	
Total des liquidités disponibles	979 191,88 \$	
Total	979 191,88 \$	
Chèques fournisseurs	26 892,38 \$	C2300042 à C2300050
Déboursés fournisseurs	30 418,18 \$	L2300087 à L2300102
Déboursés manuels fournisseurs		
Paiements directs fournisseurs	107 583,20 \$	P2300258, P2300293 à P23002338
Salaires mensuels	58 538,74 \$	
Paiements mensuels (camions et autres)	45 519,29 \$	
Total des dépenses	268 951,79 \$	
Solde de banque	648 424,81 \$	
Surplus libres	694 145,80 \$	
Liquidités disponibles	1 342 570,61 \$	

Je, Handie Ladouceur, greffière-trésorière adjointe, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-08-3327 RECTIFICATION DE LA RÉOLUTION 23-07-3316

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée en juillet concernant l'embauche de Madame Josée Larocque et que cette résolution mentionnait le 31 juillet comme date de début;

ATTENDU QUE Madame Larocque a réellement débuté le 7 août 2023.

ATTENDU QU'il n'était pas mentionné dans cette résolution d'autoriser le maire à signer le contrat de travail de Madame Josée Larocque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, que le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Madame Josée Larocque et que la date réelle d'embauche de cette dernière est le 7 août 2023 et non le 31 juillet 2023.

ADOPTÉE

2023-08-3328 **AUTORISATION DE SIGNATURE ET ACCÈS AUX DOSSIERS CNESST**

ATTENDU QUE la responsabilité incombe à l'employeur d'aviser la CNESST de tout changement concernant la désignation d'un répondant ou d'un employé pour accéder à son dossier et pour le représenter;

ATTENDU QU'il y a eu changement au poste de la direction générale secrétaire-trésorière de la Municipalité, soit la nomination de madame Josée Larocque à cette charge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'autoriser le changement de répondant et d'employé désigné pour l'accès au dossier de l'employeur de la CNESST, autorisant la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Josée Larocque à signer au nom de la Municipalité tout document y afférant.

ADOPTÉE

2023-08-3329 **AUTORISATIONS DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE madame Josée Larocque a été engagée comme directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, que madame Josée Larocque soit nommée signataire sur les chèques de la Municipalité et tout autre document nécessaire auprès de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides au même titre que les autres signataires qui sont : monsieur le maire Pierre Gagné et madame Handie Ladouceur;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Madame Josée Larocque soit nommée principale administratrice de la Municipalité auprès du service AccèsD « affaires » de Desjardins et Visa Desjardins;

ET QUE madame Josée Larocque soit autorisée à représenter la Municipalité auprès des services de Revenu Canada et de Revenu Québec, ainsi qu'autorisée à signer tout document relatif au bon fonctionnement de l'administration de la Municipalité auprès entre autres, des services ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2023-08-3330 **AUTORISATION AUPRÈS DU SERVICE CLIC SÉCUR**

ATTENDU QU'il y a eu changement au poste de la direction générale secrétaire-trésorière de la Municipalité, soit la nomination de madame Josée Larocque à cette charge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, d'autoriser madame Josée Larocque, directrice générale et secrétaire-trésorière, à s'inscrire à Clic Sécur, à effectuer toutes transactions relatives aux services électroniques de Clic Sécur, ainsi qu'à modifier et consulter tous dossiers en lien avec ce service.

ADOPTÉE

URBANISME

2023-08-3331 DEMANDE DE NOMINATIONS DES CHEMINS DU GRAND PIC ET ÉMILIE MORIN À LA TOPONYMIE.

CONSIDÉRANT les développements et nouveaux chemins réalisés sur notre territoire il est nécessaire d'officialiser certains noms de chemins soit les chemins suivants : chemin du Grand Pic et chemin Émilie Morin, tous deux sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, de déposer une demande d'officialisation et de modification de nom de rues auprès de la Commission de toponymie.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATIONS

La directrice générale, madame Josée Larocque, a demandé que la date des élections annoncée en juillet dernier soit reportée. Les citoyens seront avisés dès qu'une date de scrutin aura été fixée.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes ont pris la parole devant l'assemblée afin de poser des questions ou émettre des commentaires au conseil. Il est 19h33. Principales questions ou commentaires :

- Un citoyen pose des questions et fait des recommandations en lien avec la tenue des assemblées publiques.
- Une citoyenne mentionne un problème dans le tableau d'information de la RIDL que se trouve dans le Villageois.
- Une citoyenne pose des questions concernant les frais pour avis juridique de MuniConseil et demande le salaire de la nouvelle directrice générale. Elle mentionne aussi que les PV ne sont pas à jour sur le site internet.
- Une citoyenne mentionne que la vitesse de circulation est trop élevée sur le chemin Laroche et demande à la Municipalité de faire quelque chose pour améliorer la situation.
- Une citoyenne dit que la visibilité à l'intersection de la route 311/309 est réduite en raison de la végétation.
- Un citoyen demande des précisions concernant le dossier de l'Auberge Presqu'île et demande qu'il y ait des clôtures de sécurité.
- Une citoyenne dit que la visibilité est souvent réduite en bas de la côte à l'intersection du chemin Constantineau/route 309 en raison de voitures qui se stationnent trop près du coin.

2023-08-3332 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire ayant aussi voté positivement, de lever la séance. Il est 20h07.

Pierre Gagné
Maire

Handie Ladouceur
Directrice générale adjointe